

Règlementation MIF II : le 2 août 2022, le règlement délégué (UE) 2021/1253 demande de recueillir via un questionnaire ESG les préférences des investisseurs en matière de durabilité.

Notre modèle de questionnaire ESG en cinq questions

1- Quelle importance donneriez-vous aux contenus des trois lettres ESG ?

Environnement : (de 1 à 10) :

Social : (de 1 à 10) :

Gouvernance * : (de 1 à 10) :

2- Êtes-vous sensible à l'exclusion des secteurs d'activité de vos placements ?

(Oui/Non)

Si oui lesquels ?

3- Êtes-vous sensible à l'exclusion des pays ou des zones géographiques de vos placements ?

(Oui/Non)

Si oui lesquels ?

4- Êtes-vous sensible à inclure dans vos placements des entreprises en transition vers de bonnes pratiques ESG ?

Oui/Non)

5- Quelle part de vos actifs verriez-vous d'ici un à deux ans en matière d'ESG ?

1 à 5% :

5 à 20% :

20 à 50% :

Plus de 50% :

Pas de préférence :

6- Vos attentes spécifiques ? (texte libre)

* Gouvernance en entreprise : systèmes et organisations mis en place pour assurer la transparence, l'équilibre des pouvoirs et le respect de toutes les parties prenantes